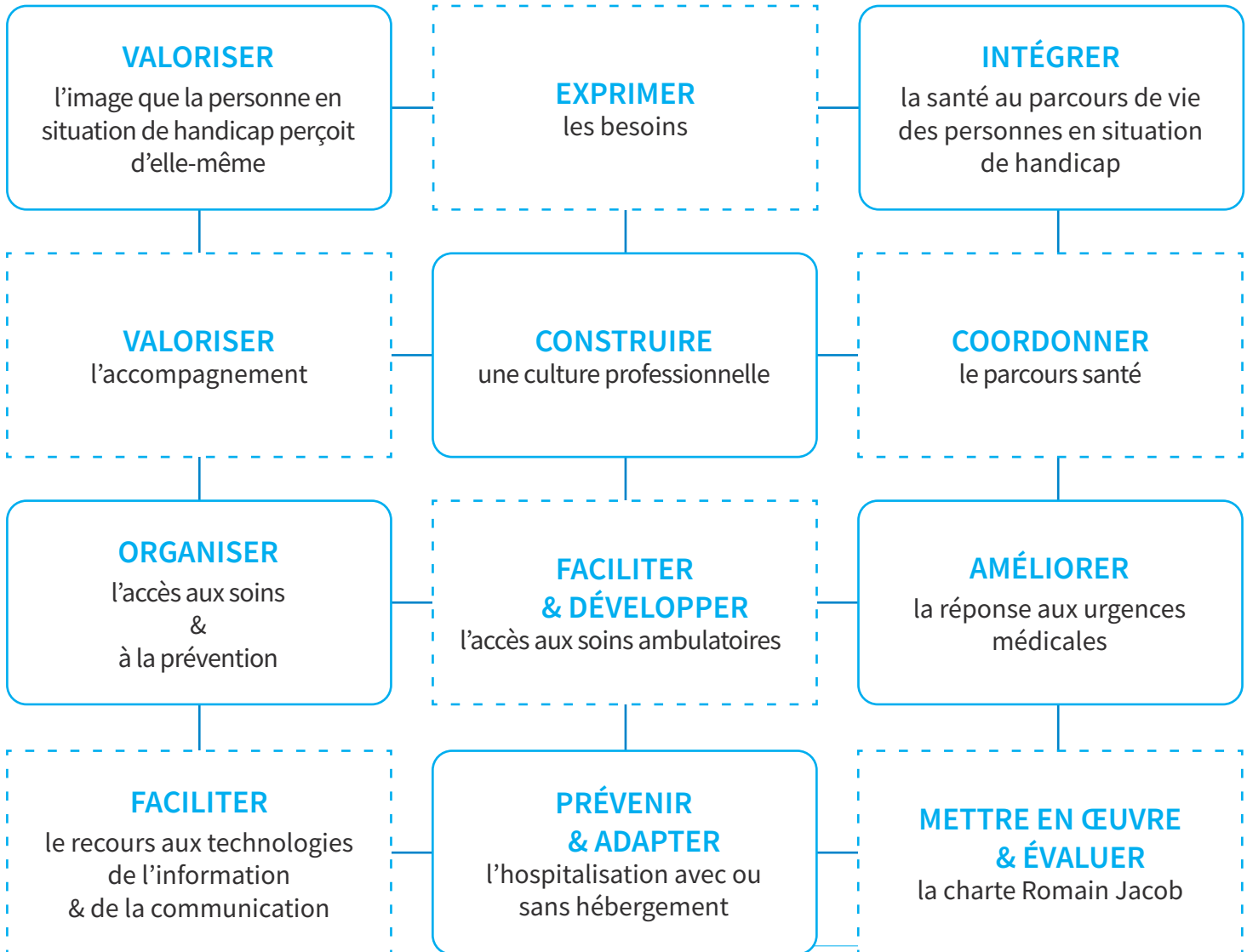




Charte Romain Jacob

Elle vise à améliorer la santé et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Cela passe notamment par une écoute des besoins pour adapter les parcours de soin et le mode de prise en charge. Notre engagement vise à sensibiliser et à former les professionnels au respect de cette charte, pour faciliter l'accès aux outils d'information et de communication, prévenir les risques en santé et améliorer la réponse aux urgences médicales.



Le Centre hospitalier Gérard Marchant est signataire depuis 2015 de la charte nationale Romain Jacob.